

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2020**

**Rapporteur :  
Madame Christelle QUERE**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020  
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Ecole Municipale Multisports saison 2019-2020 et 2020-2021  
Crise sanitaire Covid-19  
Remboursement partiel forfaitaire des droits d'inscription**

**En raison de la crise sanitaire du Covid-19, les activités de l'Ecole Municipale Multisports ont été interrompues : il est proposé un remboursement partiel ou total des usagers.**

\*\*\*

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, les activités de l'Ecole Municipale Multisports ont été d'abord interrompues pour la saison 2019-2020 durant un tiers d'année. Celles de la saison 2020-2021 le sont à nouveau depuis le 30 octobre 2020.

En compensation, il pourrait être proposé aux usagers qui en font la demande un remboursement partiel au prorata du temps d'interruption.

Sur la saison 2019-2020, cela correspondrait à 20 € sur l'inscription annuelle de 60 €.

Pour la saison en cours 2020-2021, le montant sera fixé au prorata du temps d'interruption et donc des séances non réalisées.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider ce dispositif de remboursement.